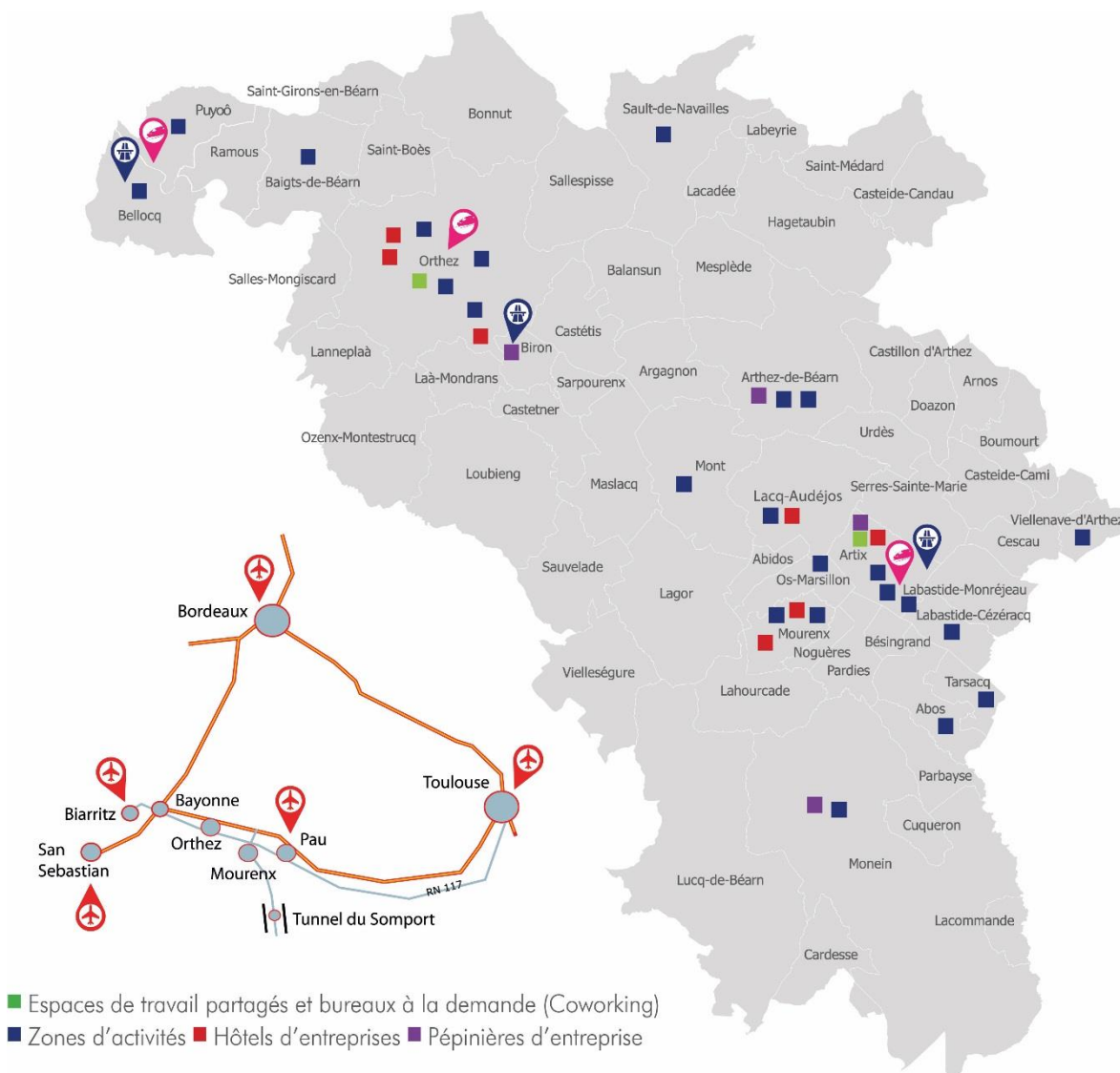


**APPEL À CANDIDATURES**  
**Réseau de pépinières d'entreprises**  
**de la Communauté de communes de Lacq Orthez**  
**Promotion 2021**

**PRESENTATION ET REGLEMENT**

**PRESENTATION GENERALE**

Située entre les Pyrénées et l'océan Atlantique, **la communauté de communes de Lacq-Orthez** s'étend sur 750 km<sup>2</sup> et regroupe 61 communes, soit 55 000 habitants.



Elle représente **la 3<sup>ème</sup> plus grande intercommunalité des Pyrénées-Atlantiques** après les communautés d'agglomération du Pays Basque et de Pau Béarn Pyrénées.

Ce territoire a été le symbole pendant plus de 56 ans d'une des plus grandes aventures industrielles de l'après-guerre sur le territoire national : une aventure qui aura permis l'exploitation commerciale d'un gisement pétrolier, mais aussi et surtout d'un gisement gazier gigantesque.

A partir des années 80, la reconversion du bassin de Lacq est engagée. Grâce à la cohésion de l'écosystème et à la volonté permanente des acteurs économiques et institutionnels à agir ensemble, des actions de diversification sont mises en place pour permettre au territoire de rebondir, de se redéployer, soit de garantir l'attractivité de ce territoire dynamique pour les porteurs de projets.

Le développement économique se décline autour des axes suivants :

- diversification du secteur de la chimie : essor de la chimie fine, puis de la chimie verte.
- et renforcement et développement de l'industrie notamment au service de la transition énergétique
- confortement de la filière agricole
- complémentarités des activités tertiaires et présentes.

**La richesse du territoire se manifeste sur plusieurs plans.** Tout d'abord **au niveau économique, il a été labellisé « Territoire d'industrie »** au sein d'un vaste espace inter-régional reliant Lacq, Pau et Tarbes. Le bassin de Lacq est un des 1<sup>ers</sup> pôles français dédié à la chimie fine et aux matériaux innovants. Par ailleurs, des réalisations récentes et des projets innovants témoignent de l'excellence de ce territoire en matière de chimie verte et de bioénergies.

**D'un bout à l'autre du territoire, on peut aussi bien assister à des contrastes qu'à des similitudes qui contribuent à toute la richesse de Lacq-Orthez.** C'est ainsi que l'histoire d'Orthez remonte au Moyen-Âge alors que celle de Mourenx aux années 1950 avec la naissance du complexe industriel de Lacq. Côté paysages, même si ceux-ci diffèrent sur l'ensemble du territoire, on peut constater que de Bellocq à Cuqueron, les vignes sont souvent présentes.

**Le territoire est doté par ailleurs d'équipements qui contribuent à son attractivité culturelle et touristique.** Située en pleine nature et aux portes d'Orthez, la base de loisirs d'Orthez-Biron en est un bel exemple avec des équipements et des activités aquatiques et terrestres constamment renouvelées. Mourenx accueille de son côté un centre culturel intercommunal regroupant médiathèque, cyber-base, centre de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI), galerie d'art contemporain, cinéma, compagnie de théâtre et brasserie. L'ensemble du territoire est parcouru par 650 km de chemins de randonnée pédestre et VTT.

La communauté de communes de Lacq-Orthez bénéficie d'une dynamique collective soutenue par des structures représentatives du milieu industriel (association Lacq +, GIP Chemparc) ; du secteur commercial, artisanal et tertiaire avec les offices de commerce et d'artisanat, et du secteur touristique avec l'office de tourisme.

De surcroît, le « penser collectif » est une caractéristique significative des industriels locaux qui ont l'habitude de traiter ensemble des problématiques communes au sein des plateformes industrielles développées, qu'elles soient SEVESO ou non.

Dans ce contexte, la communauté de communes de Lacq-Orthez a créé des outils, des structures pour soutenir et accompagner l'initiative entrepreneuriale, le dirigeant de TPE, PME, quel que soit le secteur d'activité défini ci-avant.

Initié, développé et géré par la communauté de communes de Lacq-Orthez, **le réseau de 4 pépinières d'entreprises** a hébergé, accompagné à ce jour plus de 190 entreprises au sein de son écosystème local, et de nombreux porteurs de projet ante-crédit.

### **Le réseau de pépinières d'entreprises de la CCLO :**

**La pépinière d'entreprises à ARTIX** – la tête de réseau créée en 1992 et propose 2 000 m<sup>2</sup> d'espaces locatifs modulaires de bureaux et d'ateliers. Elle dispose également d'un espace de travail partagé et de coworking.



**La pépinière d'entreprises à BIRON**, mise en service en 2007 et représente 500 m<sup>2</sup> d'espaces locatifs, bureaux et ateliers.



**La pépinière d'entreprises à ARTHEZ-DE-BEARN**, créée en 2009 avec 500 m<sup>2</sup> d'espaces locatifs, elle est spécifiquement aménagée pour répondre aux besoins d'entreprises artisanales.



**La pépinière d'entreprises à MONEIN**, de 675m<sup>2</sup> d'espaces locatifs, bureaux et ateliers, créée en 2012.



A ce jour, le réseau de pépinières d'entreprises accueille, accompagne et héberge une vingtaine d'entreprises dans ses locaux, soit 25 dirigeants et une soixantaine d'emplois.

L'accompagnement en pépinières d'entreprises se traduit notamment par les actions suivantes :

- Suivi individuel et adapté à chaque entreprise et dirigeant
- Rendez-vous économiques avec l'organisation d'un programme d'animations thématiques trimestrielles ouvert à tout entrepreneur présent sur le territoire ayant vocation à apporter des informations utiles au dirigeant pour la vie de son entreprise.
- Rencontre avec les entreprises résidentes sur une thématique particulière - organisation d'animations dites *Regards Croisés*.
- Organisation de rencontres informelles entre les dirigeants d'entreprises en pépinières.
- Mise en contact des jeunes entreprises avec le réseau de partenaires des pépinières d'entreprises.

Le réseau de pépinières d'entreprises répond aux quatre objectifs essentiels :

- 1- Renforcer le dynamisme entrepreneurial sur le territoire de la CCLO
- 2- Favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs
- 3- Accompagner les créateurs d'entreprises à franchir le cap des 4 premières années d'existence, en mettant à leur disposition des équipements, et des services adaptés à leurs besoins.
- 4- Contribuer à la structuration et à la consolidation d'un écosystème favorable au développement d'une économie locale diversifiée.

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les modalités de candidatures et de sélection des futurs candidats.

En plus de ces 4 pépinières d'entreprises et 23 zones d'activités, la CCLO a complété son offre d'accueil d'entreprises et porteurs de projet grâce à la mise en œuvre de **2 espaces de coworking, un à Artix et une à Orthez**. Il s'agit d'utilisation d'espaces de bureaux, (individuels ou collectifs) et de salle de réunion à temps partagé. Cette offre de service est particulièrement intéressante pour des porteurs de projet ou jeunes entreprises désireux de limiter leurs charges au démarrage ou des entreprises plus matures, plus souvent en clientèle qu'au bureau. Cela constitue également un tiers-lieu pour les télétravailleurs.

**L'espace de travail partagé et de coworking à Orthez** est situé au Pôle I.Étech, zone des Saligues. Il comprend un espace partagé de 6 à 8 bureaux, un bureau individuel et une salle de réunion. Cette location permet également d'accéder aux autres services proposés sur le site (très haut débit, salle de détente, etc.).



**L'espace de travail partagé et de coworking à Artix** est situé au sein même de la pépinière d'entreprises, à proximité immédiate de la sortie d'autoroute. Il comprend un espace partagé de 4 places, un bureau individuel et une salle de réunion. Cette location permet également d'accéder aux autres services proposés sur le site (très haut débit, salle de reproduction, etc.).



## **1-Cibles et thématiques visées :**

### **1.1 Cibles :**

Peuvent candidater :

- Les porteurs de projet non créés / non immatriculés (**catégorie 1**)
- Les jeunes entreprises immatriculées depuis moins de 4 ans (**catégorie 2**)

### **1.2 Thématiques visées :**

3 secteurs d'activités ont fait l'objet d'une étude particulière : le secteur agricole, l'industrie et le tourisme.

### 1.2-1 Le secteur agricole

Celui-ci représente 54% de la surface du territoire, soit 1720 exploitants/ structures recensés.

C'est une filière structurée autour d'Euralis, bénéficiant d'interactions multiples avec le monde industriel (Vertex, BioLacq, M2I développement).

Des projets agro-industriels sont en cours sur le territoire : méthanisation, développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique, des oléagineux et des fibres biosourcées, élevages de larves de mouches...

Des initiatives collectives portées par des valeurs en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire sont en gestation : création de collectifs de producteurs, d'un magasin de producteurs-consommateurs, réintroduction de cultures anciennes, ...

Ces initiatives s'inscrivent dans les diverses feuilles de route en vigueur ou en gestation sur le territoire : contrat d'attractivité, Territoire d'industries, PCAE Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles, Néo Terra, Projet alimentaire territorial... et trouvent leur place au sein des nouveaux outils développés tels que la plateforme solidaire des produits locaux de Nouvelle Aquitaine et des dispositifs d'aides.

**Au vu de ces éléments, le réseau de pépinières d'entreprises souhaite accueillir des jeunes entreprises de moins de 4 ans en capacité de :**

- **Proposer des solutions d'appui et des services pour les acteurs du secteur agricole**
- **Participer à des projets sur la chimie durable à destination de l'agriculture locale**
- **Et de proposer des services, des solutions d'innovation, notamment numériques pour une agriculture locale plus performante et durable.**

### 1.2-2 Le secteur industriel

Celui-ci pèse significativement sur le territoire (avec 24% de l'emploi dans ce secteur), soit 501 entreprises recensées dans le secteur de l'industrie et 299 entreprises dans le service à l'industrie sur le territoire.

Des projets industriels sont en cours : la chimie durable, la méthanisation, la méthanation, l'hydrogène, l'écotechnologie, ....

D'autres projets sont attendus suite à la Covid-19 et au plan de relance : relocalisation de la production de composants de base et d'ingrédients actifs dans le domaine de la chimie, de la pharmacie et de la cosmétique et autres intrants essentiels de l'industrie (métaux et alliages, matières premières industrielles, produits intermédiaires, produits chimiques).

Ce bassin industriel en mutation est soutenu localement par la CCLO, bien sûr, mais également par un réseau d'acteurs publics et privés réunis au sein du GIP CHEMPARC et a été repéré dans de nombreux dispositifs : contrat de territoires d'industries, terrains clés en main (Choose France / Business France), et son tissu économique s'inscrit dans les politiques de soutien développées au niveau régional (Usine du Futur, appels à projets) et national (BPI France, ADEME...)

**Dans ce contexte, le réseau de pépinières d'entreprises souhaite en partenariat avec des acteurs économiques locaux et régionaux (Lacq Plus, le BDEA, la Région Nouvelle-Aquitaine, BPI France, l'ADEME) 7 capter des jeunes entreprises dans le service à l'industrie notamment autour de l'ingénierie, l'intelligence artificielle, l'automatisation, les technologies ERP, l'économie circulaire et le suivi de la traçabilité alimentaire.**

### **1.2-3 Le secteur du tourisme**

Le cœur de Béarn qui est le territoire touristique de la CCLO, accueille chaque année un nombre conséquent de touristes, générant un CA de 17 millions d'euros, soit 200 000 nuitées marchandes, pour 1 865 lits touristiques marchands (source AADT).

Ce secteur est soutenu au niveau départemental par la mise en place d'une stratégie de notoriété de la destination « Béarn Pyrénées ».

Cœur de Béarn est une destination de séjours en été, de courts séjours toute l'année et de loisirs de proximité. Le tourisme s'appuie sur l'attractivité de son patrimoine architectural et culturel (y compris gastronomique et de savoir-faire), et de son patrimoine naturel (paysages, cours et plans d'eau, vignoble...).

**Ainsi, le réseau de pépinières d'entreprises souhaite accueillir des jeunes entreprises proposant des nouveaux services, des solutions innovantes notamment dans le cadre de l'accessibilité et le respect des normes sanitaires, dans le secteur du tourisme, la promotion touristique, le tourisme durable.**

### **2-Conditions d'éligibilité :**

L'appel à candidatures est ouvert à deux catégories :

- Catégorie 1 : porteur de projet (non immatriculé)
- Catégorie 2 : entreprise immatriculée depuis moins de 4 ans

Tous les porteurs de projet, les jeunes entreprises sont éligibles à cet appel à candidatures dès lors qu'ils répondent aux critères ci-dessous :

- Les activités doivent satisfaire aux besoins des acteurs locaux dans l'une des 3 filières identifiées :
  - o services à l'agriculture,
  - o services à l'industrie,
  - o services au tourisme.

Le candidat doit avoir son activité principale dans les secteurs d'activité suivants :

- Développement durable
  - Etude ingénierie
  - Technologies de l'information et de la communication (TIC)
  - Recherche et développement
  - Développement de services dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie, le tourisme
- 
- Le dossier de candidature devra démontrer la viabilité et la pérennité de l'activité.
  - Les projets doivent avoir un caractère innovant qui peut prendre plusieurs formes (technologique, sociétal, organisationnel, marketing, au niveau du processus, de l'usage, du modèle économique...)
  - Le candidat devra s'engager à s'implanter (siège social) sur le territoire de la CCLO.

### **3-Prix du lauréat**

#### **Services mis à la disposition des lauréats**

##### **Catégorie 1 (Porteurs de projet) :**

###### **1)- Hébergement :**

- **Accès illimité à l'espace de travail partagé et de coworking à Artix et / ou à Orthez pendant une durée de 6 mois**
- Des bureaux partagés, câblés en haut débit
- Un ensemble de prestations complémentaires (Internet sur fibre, salle de réunion, salle de restauration, copieur à Artix ...)

###### **2)- Accompagnement personnalisé et renforcé**

- Suivi et conseil sur le démarrage et le développement de l'activité (adéquation homme femme – projet, communication- prospection- gestion d'entreprise aspect juridique, fiscal et social)
- Ingénierie financière
- Mise en réseau avec les principaux partenaires institutionnels, économiques, associatifs (experts, entreprises, banques...) présents sur le territoire.
- Possibilité de tester son activité grâce à un contrat d'appui au projet d'entreprise avec une coopérative d'activité et d'emploi partenaire.

###### **3)- Services proposés par les partenaires**

- Accompagnement spécifique proposé en fonction des secteurs d'activité, de la stratégie d'innovation ;
- Mise en réseau avec des professionnels et acteurs économiques locaux
- Mobilisation de dispositifs d'accompagnement financier des partenaires dans leurs conditions habituelles
- Pour les porteurs de projets : Accompagnement dans le cadre de la coopérative d'activité et d'emploi, pour ceux qui souhaitent tester leur activité par le biais d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (C.A.P.E.).

###### **4)- Un écosystème :**

- La proximité de pairs, jeunes chefs d'entreprises, mais aussi d'un réseau de chefs d'entreprises plus expérimentés
- La possibilité d'échanger avec des animateurs et des dirigeants sur des sujets formalisés ou lors de temps informels
- L'accès à des temps d'informations sur des thèmes propres à la vie d'une entreprise

##### **Catégorie 2 (jeunes entreprises) :**

###### **1)- Hébergement :**

- **Le lauréat de cette catégorie se verra octroyer une subvention correspondant à 3 mois de loyers, plafonnée à 1 bureau en pépinière d'entreprises.**
- Des bureaux aménagés, câblés en haut débit, dans le cadre d'une convention d'hébergement de courte durée renouvelable
- Dans l'une des 4 pépinières d'entreprises du réseau (Artix, Arthez-de-Béarn, Biron, Monein)
- Une localisation idéale sur le territoire de la CCLLO à proximité des échangeurs autoroutiers
- Un ensemble de prestations complémentaires (Internet sur fibre, copieurs, salle de réunion avec vidéoprojecteur, salle de restauration, accueil et service



administratif, secrétariat – accueil téléphonique, messagerie personnalisée, réception/ distribution et envoi de courriers, presse locale...)

2)- **Accompagnement personnalisé et renforcé**

- Suivi et conseil sur le démarrage et le développement de l'activité (adéquation homme femme – projet, communication- prospection- gestion d'entreprise aspect juridique, fiscal et social)
- Ingénierie financière
- Mise en réseau avec les principaux partenaires institutionnels, économiques, associatifs (experts, entreprises, banques...) présents sur le territoire.

3)- **services proposés par les partenaires**

- Accompagnement spécifique proposé en fonction des secteurs d'activité, de la stratégie d'innovation
- Mise en réseau avec des professionnels et acteurs économiques locaux
- Mobilisation de dispositifs d'accompagnement financier des partenaires dans leurs conditions habituelles
- Le lauréat de la catégorie service au tourisme pourra adhérer gratuitement au cluster tourisme pour la première année (cotisation offerte).

4)- **Un écosystème :**

- La proximité de pairs, jeunes chefs d'entreprises, mais aussi d'un réseau de chefs d'entreprises plus expérimentés
- La possibilité d'échanger avec des animateurs et des dirigeants sur des sujets formalisés ou lors de temps informels
- L'accès à des temps d'information sur des thèmes propres à la vie d'une entreprise

3 lauréats seront récompensés soit un par thématique ciblée. En l'absence de candidat sur une catégorie, le comité de sélection pourra choisir de récompenser un 2<sup>ème</sup> Lauréat au sein d'une autre thématique.

#### **4. Calendrier**

Nature des étapes	Délais
Lancement de l'appel à candidatures	Le 28/01/2021
Réception des dossiers de candidatures	Jusqu'au 27 février 2021
Clôture de dépôt des candidatures	27 février 2021 à 17H00
Analyse des dossiers de candidatures	Jusqu'au 09/03/2021
Auditions	Du 15 au 18 mars 2021
Délibération du comité de sélection	Le 18 mars 2021
Accueil et installation des futures entreprises résidentes, démarrage de l'accompagnement auprès des porteurs de projets.	A partir du 1 <sup>er</sup> /04/2021

#### **5. Critères de sélection**

Les dossiers des candidats seront appréciés par le comité de sélection, notamment sur la base des critères suivants :

- Capacité technique et organisationnelle à mener le projet d'entreprise.
- Motivation à intégrer un processus d'accompagnement renforcé au sein du réseau de pépinières d'entreprises de la CCLLO.

- Viabilité du modèle économique.
- Viabilité de l'entreprise (catégorie 2).
- Pertinence du projet par rapport aux marchés cibles, au tissu, aux contraintes et enjeux économiques.
- Caractère innovant du projet (technologique, d'usage, social, organisationnel...)
- Impact du projet d'entreprise pour le territoire :
  - Participation à l'attractivité du territoire.
  - Utilisation des ressources du territoire.
  - Contribution au développement durable / Impact environnemental (contribution à la préservation de l'environnement).
  - Contribution au développement d'un territoire socialement responsable.
  - Création durable d'emplois.

## **6. Procédure de sélection**

### **A. Phase de candidature**

Le candidat doit soumettre son dossier de candidature complet, veiller à répondre aux critères de sélection et respecter le calendrier.

#### **A.1 Documents à fournir**

- Dossier de candidature dûment rempli suivant modèle ci-joint.
- Kbis de moins de 3 mois pour les entreprises déjà créées.
- Statuts de la société pour les entreprises déjà créées.
- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité du représentant légal.
- CV du candidat, de l'équipe projet et des associés.
- Liste des partenaires et prestataires.
- Lettre de motivation.
- Présentation visuelle des produits ou process.
- Attestation sur l'honneur de non interdiction de gérer et non interdiction d'exercer une activité professionnelle.
- Attestation de régularité fiscale et sociale pour les entreprises déjà créées.

#### **A.2 Retrait des documents et consultation du règlement**

Les candidats pourront télécharger le modèle de dossier de candidature ainsi que le règlement de l'appel à candidature sur le site internet suivant [www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)  
Le présent règlement est disponible sur [www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr) pendant toute la durée de validité de l'appel à candidatures.

#### **A.3 Questions**

Pendant toute la période de soumission, les candidats ont la possibilité d'adresser leurs questions à propos de l'appel à candidatures à l'adresse mail [c-cuyeu@cc-lacqorthez.fr](mailto:c-cuyeu@cc-lacqorthez.fr) ou contacter le 05.59.53.99.69/05.59.53.99.99

#### **A.4 Dépôt des dossiers**

Un envoi numérique du dossier de candidature complété devra être réalisé par chaque candidat avant le **27/02/2021, à 17h00**, à l'adresse [c-cuyeu@cc-lacqorthez.fr](mailto:c-cuyeu@cc-lacqorthez.fr) (accusé de réception numérique faisant foi)  
Les dossiers supérieurs à 6 MO devront être envoyés via wetransfer.

## **B. Phase de sélection**

Les dossiers éligibles sont soumis à l'approbation d'un comité de sélection constitué par des représentants de :

- La communauté de communes de Lacq Orthez
- et des représentants des structures partenaires (Agence d'Attractivité et Développement Touristique, Ambassadeurs du Béarn, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie Pau-Béarn, Chambre des métiers et de l'artisanat 64, Chemparc, Cluster tourisme Béarn, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, Initiatives Béarn, Lacq Plus, Réseau entreprendre Adour, SCIC Pau Pyrénées)

Le chef d'entreprise sera amené à présenter son projet devant le comité de sélection soit en présentiel, soit par visioconférence.

Il devra se rendre disponible entre le 15 et le 18 mars 2021.

## **7. Confidentialité**

Dans le cadre du présent appel à candidatures, les candidats peuvent être amenés à divulguer des informations confidentielles. Les membres du comité de sélection s'engagent d'ores et déjà à traiter ces informations avec la plus grande précaution, et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du candidat à condition que lesdites informations aient été préalablement identifiées comme « confidentielles » par lui.

Néanmoins, dans le cadre de la communication associée à l'appel à candidatures qui ne pourra intervenir qu'à la clôture des phases de sélection, les organisateurs sont autorisés, sauf manifestation contraire expresse et écrite du candidat à :

- Communiquer à la presse et à publier sur son site, la dénomination sociale et le nom des candidats
- Rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

## **8. Engagement**

La participation à l'appel à candidatures implique l'association pleine et entière et sans restriction ni réserve du présent règlement ainsi qu'un engagement sur l'honneur (cf. dossier de candidature) quant à la véracité des informations transmises.

## 9. Les partenaires



Agence d'attractivité  
et de Développement Touristiques

